DU DROIT DE LA GESTION DU PATRIMOINE

Structure de formation
Faculté de Droit et de Science politique

Présentation

Objectifs

La gestion du patrimoine apparaît aujourd'hui comme une activité professionnelle à part entière. L'objectif essentiel de ce diplôme est de proposer une formation de droit de la gestion du patrimoine, c'est-à-dire une formation juridique spécialisée permettant une acquisition et un approfondissement des techniques juridiques de gestion du patrimoine.

Pour y parvenir, les enseignements consacrent une part essentielle aux techniques juridiques de gestion, issues non seulement du droit civil -droit des biens, droit des sûretés, droit patrimonial de la famille…-, mais aussi du droit des affaires -droit des groupements, droit financier…- (module 1). Ces enseignements sont complétés par l'étude des techniques fiscales de gestion du patrimoine (module 2) ainsi que par un enseignement des notions fondamentales de comptabilité, d'analyse financière et de gestion (module 3).

Le DU s'adresse principalement aux étudiants en droit, ayant déjà reçu une formation juridique de base (licence 3 minimum). En outre, le DU peut constituer un complément utile à la formation des étudiants inscrits certains Masters II : droit notarial, DJCE, droit de la construction notamment. Pour permettre à ces étudiants de suivre utilement les enseignements dispensés, les cours seront regroupés sur 3 semaines d'enseignements qui auront lieu au cours du mois de juin de l'année universitaire.

Infos pratiques

Contacts

Responsable pédagogique

Cecile Lisanti
cecile.lisanti@umontpellier.fr

Lieu(x)

Montpellier - Faculté de Droit et de Science politique

Informations non contractuelles.
Dernière mise à jour le 11 octobre 2021